

Ils font les lois, ils dirigent Enedis ou GRDF, et pourtant :

Philippe van de Maele, (alors président de l'**ADEME**) « Ce compteur n'a rien d'intelligent. Il n'apporte rien en ce qui concerne la maîtrise de la demande d'électricité. Et son modèle économique n'est pas d'une clarté absolue ». 26/01/2011 -

François Camerlynck, directeur territorial d'**Enedis** en Ariège. Celui qui ne le veut pas n'ouvre pas la porte, et il n'aura pas de compteur Linky

Bernard Laurens, Directeur Territorial d'**Enedis** Bretagne : "Si le client (...) nous oppose un refus (...) le client ne s'expose à rien (...) il n'y aura pas d'amende, pas de pénalité », radio France Bleue Armorique, le 2 février 2016)."

Gladys Larose, responsable des relations publiques d'**Enedis** : « Ce que l'on souhaite c'est que les techniciens qui interviennent (...) respectent la propriété privée, et si un client s'exprime lors du changement, respectent la volonté du client » (radio Totem, le 20 décembre).

Philippe Monloubou, Patron d'**Enedis** le 2 février 2016. Il n'y aura pas de clients exclus du dispositif Linky, sauf ceux qui ne voudront pas ouvrir leur porte, parce que *on n'a pas vocation, on n'est pas habilité à forcer la porte des clients* pour ceux qui ne voudraient pas nous ouvrir, ou qui résistent..."

Nathalie Goullin Directrice territoriale d'**Enedis** Aube 1er décembre 2018 : « La loi nous oblige à installer les compteurs communicants. Évidemment, **ENEDIS respecte le droit à la propriété privée et l'État n'envoie pas de moyens coercitifs à ceux qui refusent le compteur.** »

Arnaud Schneider, responsable Aquitaine Midi-Pyrénées du déploiement des compteurs de gaz Gazpar 18/03/2018 : "Nous respecterons le choix de chacun, et lorsque les particuliers appelleront **GRDF**, ils seront sortis du périmètre de pose."

GRDF (compteur Gazpar) : "Nous nous **engageons à tenir compte de votre refus** d'installation du compteur communicant Gazpar au moment du déploiement." **Florence Walet**—Projet Compteurs Communicants Nord-Ouest - 04/ 2018.

Fabien Gay Sénateur 15/11/2018 Il demande que la liberté de pouvoir refuser l'installation du nouveau compteur n'entraîne la hausse ni du coût de l'abonnement, ni du relevé des compteurs.

Alain Dufaut sénateur LR Il s'avère que d'importantes **augmentations** du montant des **factures** d'énergie sont constatées par les clients » 05/04/2018

Laurence Cohen Sénatrice 18/02/2018 demande si le gouvernement entend arrêter le déploiement de ces compteurs Linky, et ce, dans l'intérêt des consommateurs.

Valérie Rabault Députée : « Il n'existe **aucune obligation légale** pour le consommateur d'accepter l'installation d'un compteur Linky à son domicile. »

Bruno Retailleau Sénateur « **Vous pouvez ne pas opter** pour la mise en place de ce nouveau matériel (compteur Linky). Pour ce faire, il vous suffit de faire un courrier en recommandé à ERDF.."

Nicolas Hulot Ministre d'État : "Le **refus** de remplacement d'un compteur par un particulier est **possible.** "

Secrétaire d'Etat au numérique M. Mahjoubi 13 avril 2018 France Inter : " Il y a une procédure qui **permet de refuser** l'installation du compteur. Certains contestent en disant qu'elle est trop compliquée à mettre en place, que c'est trop dur de le demander, mais **c'est possible**".

Madame Célia Blauel, pour la **Mairie de Paris** – autorité propriétaire concédante des réseaux électriques et des compteurs –, a écrit dans une lettre du 5 août 2016 adressée à une parisienne : « Enedis, notamment dans le cas où le compteur est situé dans les parties privatives, n'a pas le pouvoir d'imposer sa présence et **tout usager peut s'y opposer et refuser l'accès à Enedis à son domaine privé.** Enedis s'est ainsi engagé auprès de la Ville de Paris à **ne pas forcer la main des usagers qui confirmeraient le refus** de l'installation de Linky chez eux. La procédure pour les particuliers est la suivante : en cas de refus, Enedis engage un dialogue avec l'utilisateur et en cas de confirmation du refus, le compteur n'est pas installé.

Ségolène Royal, lettre au directeur d'Enedis 04/2017. « Le déploiement du compteur Linky **ne doit en aucun cas être une contrainte imposée aux usagers** et je vous demande de faire cesser ces pratiques qui contredisent ma volonté »

Jean-Claude Juncker, Président de la **Commission européenne**. « En ce qui concerne la portée et l'exhaustivité de l'évaluation économique du déploiement des compteurs intelligents en France effectuée par les autorités nationales, je vous prie de noter que les **États membres ont toute latitude pour statuer sur ces questions.** Il s'agit par exemple des scénarios envisageables, à savoir le caractère obligatoire ou facultatif du déploiement sur leur territoire, le remplacement éventuel des compteurs existants, ou la possibilité pour les **consommateurs de ne pas adhérer** au système, ou de le faire plus tard. » 11/08/2017